



## DEMANDE D'ENREGISTREMENT

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES – Rubrique 2760 - 3



**RECYCLEO** 

12 rue Notre-Dame des Victoires – 75002 PARIS





## Madame la Préfète du département d'Eure-et-Loir Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Service Environnement et Nature 15 Place de la République 28019 CHARTRES Cedex

<u>Objet</u>: Demande d'enregistrement d'une installation classée (rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur la commune d'EOLE-EN-BEAUCE

<u>Référence</u>: Code de l'Environnement – Livre V – Titre I – Articles R.512-46-1 à R.512-46-7 relatifs aux installations soumises à enregistrement

Madame la Préfète,

Je soussigné, Serge Martel de la Chesnaye, agissant en qualité de représentant légal de la société RECYCLEO, ai l'honneur de demander l'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune d'Eole-en-Beauce (Villeau).

L'installation concerne une surface de 305 357 m². Elle pourra accueillir un volume de 1 229 000 m³ de remblais, à raison d'un apport moyen de 200 000 m³/an pendant une durée de 8 (huit) ans.

Je sollicite, conformément aux possibilités offertes par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées une modification des seuils d'admissions des déchets inertes entrant dans l'installation dans la limite d'un facteur 3 des valeurs limites mentionnées en annexe II du dit-arrêté et de 2 pour le carbone organique total.

Vous trouverez joints à la présente demande d'enregistrement les éléments prévus aux articles R.512-46.1 à R.512-46-7 du Code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'expression de ma haute considération,

Fait Paris, le 23 Février 2023 Serge Martel de la Chesnaye